



Votants : 90  
Convocation du Conseil de Communauté :  
le 25 mai 2012  
Affichage du Compte-rendu Sommaire :  
le 5 juin 2012

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 4 juin 2012

### FINANCES– NOMINATION D'UN REGISSEUR, DE DEUX MANDATAIRES SUPPLEANTS, DE TROIS MANDATAIRES POUR LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE D'AIFFRES

#### **Titulaires présents :**

Geneviève GAILLARD, Alain PARROT, Thierry DEVAUTOUR, Joël MISBERT, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gérard GIBAUT, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Stéphane PIERRON, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUX, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Jacqueline LEFEBVRE, Virginie LEONARD, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Serge MORIN, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

#### **Titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Jacques BROSSARD à Claire RICHECOEUR, Dominique VALLEE à Jacques MORISSET, Christian BREMAUD à Gilbert GOLAZ, Blanche BAMANA à Hüseyin YILDIZ, Dominique BOUTIN-GARCIA à Michel GENDREAU, Guillaume JUIN à Elsie COLAS, Eliane LE MAITRE à Jean-Michel TEXIER, Gaëlle MANGIN à Denis THOMMEROT, Aurélien MANSART à Christophe POIRIER, Franck MICHEL à Julie BIRET, Gwénaëlle MIGNARD à Anita JAGOUX, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Michel PAILLEY à Alain BAUDIN, Monique SAGOT à Georges BERDOLET, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Gérard ZABATTA à Anne LABBE

#### **Titulaires absents suppléés :**

Francis THIBAUDAULT par Christiane PINEAU

#### **Titulaires absents :**

Alain MATHIEU (décédé), René MATHE, Maryvonne ARDOUIN, Jérôme BALOGUE, Elisabeth BEAUVAIS, Alain CHAUFFIER, Patrick DELAUNAY, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Germain MEHL, Josiane METAYER

#### **Titulaires absents excusés :**

Jacques BROSSARD, Dominique VALLEE, Christian BREMAUD, Blanche BAMANA, Dominique BOUTIN-GARCIA, Nicole IZORE, Guillaume JUIN, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Franck MICHEL, Gwénaëlle MIGNARD, Delphine PAGE, Michel PAILLEY, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Gérard ZABATTA

**Président de séance :** Geneviève GAILLARD

**Secrétaire de séance :** Julie BIRET jusqu'à la délibération c06-06-2012, Aurélien MANSART à partir de la délibération c07-06-2012 et jusqu'à la délibération c59-06-2012, Julie BIRET à partir de la délibération c60-06-2012 et jusqu'à la délibération c82-06-2012.

Accusé de réception en préfecture  
079-247900806-20120604-c80-06-2012-DE  
Date de télétransmission : 11/06/2012  
Date de réception préfecture : 11/06/2012

## **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**

### **CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 JUIN 2012**

#### **FINANCES – NOMINATION D'UN REGISSEUR, DE DEUX MANDATAIRES SUPPLEANTS, DE TROIS MANDATAIRES POUR LA REGIE DE RECETTES ET D'AVANCES POUR L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE D'AIFFRES**

Madame **Geneviève GAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 fixant les conditions dans lesquelles le conseil de communauté peut accorder des délégations au Président ;

Vu le procès verbal du 10 mai 2012 portant sur la suppléance et le remplacement de Monsieur Alain Mathieu, empêché, dans l'exercice de ses fonctions, par Madame Geneviève GAILLARD 1ère Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération de Niort ;

Vu le décret n°2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu l'instruction codificatrice sur les régies n°06- 031-A-B-M du 21 avril 2006 ;

Vu l'instruction codificatrice n°07-021-B1-O-M du 6 mars 2007 de la direction de la comptabilité publique relative aux avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du 4 juin 2012 portant création d'une régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aiffres à compter du 1er juillet 2012 ;

Vu l'avis conforme du Trésorier de Niort Sèvre-amendes en date du 22 mai 2012

Considérant la nécessité pour la communauté d'Agglomération de Niort de nommer un régisseur, deux mandataires suppléants et trois mandataires pour la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aiffres, suite à la mise en service de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aiffres ;

#### ARTICLE 1

De nommer, à compter du 1er juillet 2012, Monsieur André BOUHIER, régisseur, et Messieurs Pascal PIERRE et José DE SOUSA, mandataires suppléants et mandataires de la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aiffres, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de celle-ci.

De nommer, à compter du 1er juillet 2012, Mademoiselle Karine TRAVERS mandataire, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie de recettes et d'avances pour l'aire d'accueil des gens du voyages d'Aiffres, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues par l'acte de création de celle-ci.

#### ARTICLE 2

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre empêchement exceptionnel, Monsieur André BOUHIER sera remplacé par Monsieur Pascal PIERRE et Monsieur José DE SOUSA, mandataires suppléants.

#### ARTICLE 3

Monsieur André BOUHIER n'est pas astreint à constituer un cautionnement.

#### ARTICLE 4

Monsieur André BOUHIER percevra une indemnité de responsabilité d'un montant annuel de 110 €.

#### ARTICLE 5

Messieurs Pascal PIERRE et José DE SOUSA, mandataires suppléants percevront une indemnité de responsabilité en fonction de la réglementation en vigueur pour la période durant laquelle ils assureront effectivement le fonctionnement de la régie.

#### ARTICLE 6

Le régisseur et les mandataires suppléants sont conformément à la réglementation en vigueur personnellement et pécuniairement responsables de la conservation des fonds, des valeurs et des pièces comptables qu'ils ont reçus, ainsi que de l'exactitude des décomptes de liquidation qu'ils ont éventuellement effectués.

#### ARTICLE 7

Le régisseur, les mandataires suppléants et les mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

#### ARTICLE 8

Le régisseur et les mandataires suppléants sont tenus de présenter les registres comptables, les fonds et les formules de valeurs inactives aux agents de contrôle qualifiés.

#### ARTICLE 9

Le régisseur, les mandataires suppléants et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions des instructions codificatrices n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 et n°07-021-B1-O-M du 6 mars 2007.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver la nomination d'un régisseur, de deux mandataires suppléants et de trois mandataires pour la régie de recettes et d'avances de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Aiffres à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Pour : 90  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0

**Geneviève GAILLARD**

**Vice-Présidente Déléguée**